

DEC141694INSHS

Décision portant création d'un comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service (UPS) n°2776 intitulée « Pouchet »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°111254DAJ du 8 juillet 2011, relative à la délégation de signature de Monsieur Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31-90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Conformément à l'article 1^{er} de la décision n° 31/90 du 9 février 1990 susvisée, l'unité propre de service (UPS) n°2776 intitulée « Pouchet » est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance (COS), dont la composition est la suivante :

1°) Membres de droit :

- le directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ou son représentant ;
- le délégué régional Paris Ile-de-France Ouest et Nord, ou son représentant.

2°) Membres nommés par le Président :

- en qualité de représentants des utilisateurs de l'unité de service :
 - le directeur de l'UMR 7217, Centre de Recherche Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) ou son représentant ;
 - le directeur de l'UMR 8582, Groupe Société, Religions, Laïcités (GSRL) ou son représentant ;
 - la directrice de l'UMR 7023, Structures Formelles du Langage (SFL) ou son représentant.

- en qualité de personnalités extérieures :
 - Monsieur Jean-Louis GUILLERON, coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information ;
 - Madame Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

3°) Membre représentant les sections concernées du Comité national de la recherche scientifique :

Est nommée, pour la durée de son mandat, en qualité de représentante de la section 35 du Comité national de la recherche scientifique :

- Madame Habiba BERKOUN.

4°) La directrice de l'UPS 2776 ainsi que deux membres élus pour quatre ans par le conseil de laboratoire de l'unité propre de service :

- Madame Isabelle DEAN-ROUQUET, en sa qualité de directrice de l'UPS2776 ;
- Monsieur Pascal TANSKI, assistant maintenance et travaux ;
- Madame ESLINE-ACCETTELLA, designer arts graphiques / ingénieur audiovisuel multimédia.

La directrice de l'UPS 2776 ainsi que les deux membres élus assistent aux séances du COS avec voix consultative.

Art. 2 – Madame Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, est nommée aux fonctions de présidente du comité d'orientation et de surveillance, pour la durée du mandat de l'UPS 2276.

La présidente du COS peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont elle juge la présence utile.

Art. 3 – Le COS exerce les compétences fixées à l'article 2 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Son fonctionnement est régi par les articles 6 à 8 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 17 juin 2014

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et
sociales,

Patrice Bourdelais